

# Réunion des associations 27 mai 2024



#### Introduction de Mme VENTURA

Je suis ravie d'être à vos cotés ce soir pour cette réunion des associations. L'occasion de rappeler que Les associations sont le tissu même de notre communauté, tissant des liens précieux entre les individus et œuvrant sans relâche pour le bien-être de tous.

Le bénévolat incarne l'altruisme et la solidarité, des valeurs essentielles qui font la richesse de notre ville. En donnant de votre temps, de votre énergie et de vos compétences, vous, les bénévoles, contribuez à créer un monde meilleur, plus solidaire et plus inclusif. L'engagement désintéressé est une source d'inspiration et il est important de le soutenir.

En tant qu'adjointe au maire en charge des associations et de la culture mais surtout en tant qu'ancienne présidente et secrétaire d'association Rosnéenne, je mesure pleinement l'impact positif que les associations ont sur notre ville.

Vous enrichissez notre tissu social, offrez des services essentiels à ceux qui en ont besoin, transmettez votre savoir, vos connaissances et créez des espaces de rencontres et d'échanges où chacun peut s'épanouir.

Je souhaite donc saluer votre dévouement ainsi que celui de tous les bénévoles rosnéens qui font vivre nos associations au quotidien. Leur travail souvent méconnu est pourtant indispensable à la cohésion de notre société. Je vous encourage vivement à poursuivre vos précieuses actions et je vous assure de tout mon soutien.



# Tour de salle

Présentation sommaire de chaque personne présente



# Ordre du jour

- Bilan de la journée du bénévolat
- Bilan de la Médaille du bénévolat 2024
- Forum des associations 2024
- Créations du Conseil Consultatif à venir
  - triptyque
  - newsletter
- Actualité de la Mda
  - Rappel dossier de subvention / pièces à transmettre
  - Point sur les demandes annuelles de salles/équipements
  - Saison 2024/25 : les formations en attente



# La journée du bénévolat 2024

Bilan



# Les objectifs de la journée du bénévolat

La journée du bénévolat a été créée dans le but d'aider les associations dans leur recherche de bénévoles.

Pour ce faire, la Ville a fait le choix de :

- adhérer à la plateforme internet « Tous bénévoles » afin de permettre aux associations rosnéennes d'y déposer gratuitement leur recherche
- mettre en place cette journée afin de permettre la rencontre entre bénévoles en devenir et associations.



# Rappel du déroulé de la journée et bilan

#### Déroulé:

- 10h-12h : conférence ouverte au public
- 14h-18h: salon de rencontre entre associations et bénévoles

#### Bilan:

- 20 retours / 350 associations
- 22 participants à la conférence
- 13 associations inscrites pour le salon
- Visite de 43 bénévoles en devenir



# Journée du bénévolat 2024 - bilan

#### Les +

- Campagne de communication :
  - Bâches annonçant l'événement
  - Diffusion sur les réseaux sociaux
  - Affichage sur la Ville
- Distribution de :
  - tote bag
  - Catalogue référençant les recherches de bénévoles
  - Marque-page avec Qrcode de l'annuaire des associations
  - Badge « je suis bénévole »

#### Les -

- Peu d'associations présentes
- Le public a déploré l'absence de certaines associations



# Retour des associations présentes et conclusions

#### Retour des associations présentes

- Peu de public présent
- Quelques contacts intéressants
- Proposition de regrouper l'événement avec le forum

#### **Conclusions**

- Abandon de la formule actuelle
- Mise en place d'un stand dédié à la recherche de bénévole au sein du forum
- Recherche de personnes volontaires pour tenir le stand sur des créneaux de 30 à 60 min



# La Médaille du bénévolat 2024

Bilan



# La médaille du bénévolat – rappel règlement

- La médaille du bénévolat est destinée à récompenser les bénévoles les plus méritants aux conditions suivantes :
  - Avoir plus de 16 ans,
  - Habiter à Rosny-Sous-Bois,
  - Etre adhérents d'associations dont le siège social se situe à Rosny-Sous-Bois et/ou proposant une activité sur le territoire communal.
- Cette distinction est accordée aux membres actifs non-salariés par l'association à but non lucratif à laquelle ils adhérent.
- Les bénévoles n'exerçant plus d'activités associatives peuvent prétendre à la médaille du bénévolat (dans un délai de deux ans après l'arrêt de l'activité du bénévole).
- Une même personne ne peut bénéficier que d'une fois de cette récompense.
- Compte tenu de son caractère exceptionnel, chaque association présentera deux dossiers par an maximum.
- Le nombre de médailles attribué chaque année sera communiqué en début de saison.



### La médaille du bénévolat 2024 - bilan

20 dossiers de candidature ont été déposé à la Mda avant le 15 mars.

Ils ont été anonymisés avant d'être présentés sous forme de tableau aux membres du Conseil Consultatif.

Chaque membre a bénéficié de 100 points à répartir comme il le souhaitait, maximum 50 points pouvant être donné à un seul candidat.

Monsieur Le Maire a proposé une candidature de son choix qui a été validée.

C'est ainsi qu'ont été mis à l'honneur 9 bénévoles rosnéens.

Une cérémonie de remise des médailles a été organisée à l'issue de la journée du bénévolat le samedi 27 avril 2024. Chaque médaillé s'est vu remettre une médaille, un diplôme ainsi que des invitations au Théâtre et Cinéma Simenon pour la saison 2024/25.



### La médaille du bénévolat 2024 – liste des médaillés

- Jean-Claude GERARD présenté par l'AGG et la Confrérie de la Féronne Haute
- Olivier ROBERT présenté par la Compagnie Terpsichore
- Gaetan BALTHAZAR présenté par ASTR
- Catherine GERARD présentée par l'AGG
- Paul LANAU présenté par le SOR Handball
- Mebrouk MERGHEM présenté par le Secours Catholique
- Denise PEZANT présentée par le Taiji Yang Rosny
- Catherine CARIMALO présentée par l'association Scrap, papiers, ciseaux
- Jean ROUAUD ancien président de l'association Section Loisirs, proposé par M. Le Maire.



# Forum des associations 2024

Présentation



Chaque association inscrite a reçu un accusé de réception de son inscription.

Les souhaits en matière d'implantation ont été respectés pour celles ayant déposé leur fiche avant le 31 mars 2024.

Le planning des démonstrations sera envoyé à chaque participant dès que finalisé (avant le 15 juin).

Un mail récapitulatif sera envoyé aux participants au plus tard le 6 septembre pour rappeler les diverses informations et les numéros de stands.



- Lieu: salle omnisports, place Carnot, mail Timbaud, salle de la FAN
- Date : le dimanche 15 septembre 2024
- Horaires:
  - Arrivées et installations des associations dès 8h
  - Ouverture au public à 10h
  - Fermeture au public à 18h
  - Rangement des stands de 18h à 19h



# Plusieurs associations ont souhaité occuper des stands en demijournée :

- Présence le matin uniquement :
  - Arrivée et installation dès 8h
  - Départ à 14h00
- Présence l'après-midi uniquement :
  - Arrivée et installation dès 14h00
  - Départ à partir de 18h



#### Chaque stand sera équipé de :

- Une table
- Deux chaises
- Une grille d'exposition
- Une nappe
- Un panneau nominatif

Chaque association est invitée à se présenter à l'accueil dès son arrivée. Il lui sera remis 2 badges ainsi qu'une enveloppe nominative avec plan, stylos et autres.

Les badges doivent <u>obligatoirement</u> être remis au stand d'accueil avant le départ.

Le panneau sera ramassé par les équipes sur place.



### Informations diverses

- Présence de 2 food-trucks pour la restauration
- Aménagement d'un espace pour permettre aux visiteurs de déjeuner
- Présence d'un stand d'accueil, d'un stand « bénévolat », d'un stand municipal « recrutement »
- Affichage des plans de la manifestation sur divers points



# Actualité du Conseil Consultatif

- Triptyque
- Newsletter



# Triptyque de présentation

Le Conseil consultatif a initié la création d'un triptyque présentant la Maison des associations et ses missions qui sera diffusé à compter du Forum des associations.

#### Il présentera :

- Les coordonnées et horaires de la Mda
- Les services aux associations
- Les services au public
- Le Conseil consultatif
- Un point sur le bénévolat



#### Création en cours

# Le Conseil consultatif travaille également sur la mise en place d'une newsletter qui contiendra :

- Les dates à retenir:
  - Réunions
  - Formations
  - Pièces à transmettre
- Un retour sur les événements passés
- Des focus infos
- Une rubrique « le saviez-vous ? »

#### Il y aura 3 parutions:

- En septembre
- En janvier
- En avril



# Actualité de la Mda

- Subvention 2024 / campagne de subvention 2025
- Point sur les mises à disposition annuelles
- Transmission des données
- Préparation saison 2024/25



#### Subventions 2024

Le vote des subventions 2024 a eu lieu le 3 avril, les associations bénéficiaires ont été destinataires des notifications d'octroi de subventions. Les notifications de refus sont en cours de signature.

Afin de permettre le versement des subventions 2024, les associations sont invitées à transmettre les documents annuels suivants :

- Comptes de résultats et bilan de l'exercice précédent
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale clôturant l'exercice précédent
- Rapport moral d'activité de l'exercice précédent
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Rapport financier de l'action si une action a été subventionnée en 2023.

/!\tous les documents transmis doivent être signés.



### Campagne de subventions 2025

Les dossiers de demande de subvention pour l'année 2025 sont à retournés <u>avant le 15 juin 2024</u> avec l'ensemble des documents demandés.

Conformément à la réglementation en vigueur et à la critérisation mise en place, tout dossier incomplet ou arrivant après cette date ne sera pas traité.

Une réponse sera apportée au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.



### Mises à disposition annuelle

Depuis 2021, il a été créé un dossier de demande de mise à disposition annuelle afin de répondre à la volonté de transparence et d'équité de la nouvelle Municipalité.

Ce dossier a pour but de mieux connaître les associations qui déposent des demandes de salles et/ou équipements annuelles.

Chaque dossier fait l'objet d'une étude approfondie similaire à celle faite pour les demandes de financement.

Les associations ayant déposé un dossier complet pour le 15 avril 2024 recevront sous peu une réponse à leur demande.



# Mises à disposition annuelle - procédure

#### Mars

- Envoi des dossiers aux associations ayant une convention en cours
- Mise en ligne du dossier pour un accès général

#### 15 avril

- Réception des dossiers avec les pièces complémentaires
- Analyse des demandes

#### Mai

• Commission d'attribution

#### Juin

• Envoi des réponses aux asso

#### Après signature de la convention

• Début des activités



# Guide 2024/25

Pour cette année 2024, il y aura une édition limitée du guide des associations. Les habitants seront donc invités à consulter en premier lieu le site internet de la Ville afin de pouvoir avoir accès aux coordonnées des associations.

Aussi, chaque association est invitée à vérifier ces informations sur le site internet de la Ville et de faire part de toutes éventuelles modifications à réaliser dès que possible.



# Mise à jour des données

Tout comme pour les données destinées au guide des associations, il est nécessaire que les données administratives des associations soient remises à jour.

Aussi, il sera demandé à toutes associations bénéficiant d'une subvention directe de nous transmettre un RIB et la copie de son SIRET et les associations ayant une subvention indirecte (mise à disposition de salle ponctuelle ou annuelle) uniquement la copie de son SIRET.

En l'absence de ces pièces, aucune aide ne pourra être accordée.

Si ces données n'ont pas été modifiées, l'association est invitée à le confirmer par retour de mail.



### Mise à jour des données

Lors de la réunion de janvier, les associations ont été informées de la nécessité de confirmer leur autorisation d'utiliser leur adresse mail pour toute transmission d'information.

À l'issue d'un travail de relance, la Mda a reçu le consentement de 191 associations uniquement.

Sur ces 191 associations, seules 85 ont retourné leurs fiches « guide » et/ou « administrative » ou ont répondu ne nécessiter aucun changement au niveau de leurs coordonnées.

/!\ Sans accord ferme des associations, les coordonnées de ces dernières ne peuvent être transmises.

Aussi, chaque association n'ayant pas répondu ou transmis son accord avant le 31 mai 2024, se verra retirer de l'ensemble des fichiers et ne pourra bénéficier ni d'aide matérielle ou financière ni d'affichage sur le guide et/ou le site.



# Saison 2024/25

Afin de préparer la saison prochaine, les associations sont invitées à faire part de leur souhait en matière de formations attendues et/ou de réunions d'informations souhaitées.

Un questionnaire sera joint au compte-rendu de cette réunion, il sera mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Un lien sera envoyé à chaque association avec un retour attendu pour le 30 juin au plus tard afin de pouvoir proposer des dates dès la réunion d'octobre 2024.



# Merci de votre attention

On se retrouve lors de notre prochaine réunion le lundi 7 octobre 2024 à 18h30 À la Maison des associations